

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Dispositions générales et nature de prestations

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre le client et Caroline Olszanowski (Silicom Vallée), le prestataire, liées à la vente de prestations de services :

- création, réécriture, relecture et optimisation SEO de contenus web,
- création, réécriture et relecture de contenus print,
- conseil éditorial et conseil en référencement naturel,
- création ou optimisation d'arborescences de sites internet,
- animation communautaire professionnelle (community management),
- veille (curation) sectorielle et concurrentielle.

Les deux parties les acceptant sans réserve. Chaque prestation vendue donnera lieu à la conclusion d'un contrat d'intervention ou d'un bon de commande, émis par le client, avec signature du devis au préalable. Toute condition non conforme formulée par le client à ces CGV sera rejetée. Ces conditions générales de vente sont consultables sur le site www.silicom-vallee.com et envoyées sur simple demande. Il est convenu que les devis, bons de commande et contrats entre le client et Caroline Olszanowski (Silicom Vallée) restent soumis à la loi française.

Article 2 – Durée de la prestation

Le prestataire (Silicom Vallée) n'est liée par les prises de commande de ses clients que sous réserve du versement d'un acompte non restituable d'un montant égal à 30 % du montant global du devis / bon de commande établi. Pour un forfait mensuel, le montant de l'acompte correspondant à 30 % du montant total du premier mois. Les prestations ne seront lancées qu'au retour du devis / bon de commande, daté, signé et précédé de la mention « Bon pour accord » (pour le devis) et/ou « lu et approuvé » (pour le bon de commande) par le client, ces signatures entraînant acceptation des présentes CGV.

Article 3 – Commande et livraison des travaux

Les commandes peuvent se faire à distance (mail, téléphone ou Skype) à partir d'un brief écrit. Les travaux de rédaction seront envoyés par mail (format .doc, .pdf ou .ppt). Les éventuels déplacements et séances de travail chez le client font l'objet d'une tarification spécifique (sur devis).

Article 4 – Validation des livrables

Des points d'étape pourront être effectués par téléphone, mail, Skype ou par présentiel, selon l'éloignement du client. Le client s'oblige à répondre dans un délai maximum de 2 semaines, à toute demande de validation des travaux. Dans le cas contraire, une lettre en recommandée avec AR sera envoyée au client afin de lui signifier un délai d'1 semaine pour faire connaître sa position sur les validations en attente. Au-delà de ce délai, et sans réponse du client, la validation sera considérée comme approuvée par le client, le montant des travaux dû et la prestation suspendue.

Article 5 – Délais

Le prestataire (Silicom Vallée) s'engage à livrer les travaux à la date fixée si le brief et les documents requis ont été envoyés dans les temps prévus par le planning prévisionnel. Toute modification substantielle du site doit être notifiée au prestataire au moins 1 semaine avant leur réalisation. Ceci afin de s'assurer qu'elles ne remettront pas en cause la qualité des prestations. Selon la nature de ces modifications, le prestataire pourra être amenée à établir un avenant au contrat, soumis à validation par le client. Cet avenant correspondra à la charge de travail supplémentaire non prévue dans le devis initial. En cas de refus par le client de l'avenant, la prestation en cours sera arrêtée et les travaux commencés entièrement dus.

Article 6 – Prix, rabais et ristournes

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et ne sont pas soumis à la TVA (article 293 B du CGI). Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure ou à la journée. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires du prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations.

Les prix proposés comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer.

Article 7 – Conditions de paiement

Les factures sont payables au comptant par virement ou par chèque à réception sous 30 jours, minorées de l'acompte de 30 % à la commande le cas échéant. Tout retard de paiement entraînera automatiquement la suspension des prestations en cours ainsi qu'une majoration de +30 % du montant total restant dû, jusqu'à régularisation.



Article 8 – Pénalités de retard

En cas de non paiement après la date figurant sur la facture, les pénalités de retard sont dues au taux mensuel de 3 fois le taux de l'intérêt légal. Les parties conviennent que cette clause s'applique de plein droit sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalités particulières ou de mise en demeure. En cas de défaut de paiement après envoi d'une mise en demeure, le prestataire se réserve le droit de résilier le contrat sachant que le client prendra à sa charge tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les textes livrés par le prestataire (Silicom Vallée) sont des textes originaux et non dupliqués. Les prestations vendues comme définies dans le devis ou bon de commande restent la propriété de Caroline Olszanowski, jusqu'au paiement intégral de la facture par le client. A défaut de paiement total ou partiel, le prestataire est en droit, sans mise en demeure préalable et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du client, sans que celui-ci puisse s'y opposer et à ses frais, de restituer l'ensemble des documents fournis sans en effectuer de copie pour usage ultérieur (pages de contenus et pages optimisées seront retirées du site Internet concerné). Le prestataire se réserve le droit de valoriser les clients et contenus produits comme référence sur son site internet www.silicom-vallee.com, sauf mention préalable du client avant la fin des travaux pour contenus spécifiquement confidentiels.

Article 10 – Confidentialité

Le prestataire et le client s'engagent à préserver le caractère confidentiel de toute information obtenue et des documents afférents au présent contrat tout au long de la réalisation de la prestation. Ceci est notamment valable pour la communication de codes d'identification permettant de travailler en direct sur des plateformes de site internet et de réseaux sociaux. La création d'un compte et d'une invitation de co-administrateur sera préférée dans la majorité des cas.

Article 11 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra engager la responsabilité de l'autre si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou d'une cause extérieure, tels que, notamment :

- l'arrêt des réseaux de télécommunications,
- les conflits du travail entraînant une grève générale ou sectorielle,
- les perturbations bloquant les moyens de transport et d'approvisionnement,
- l'interdiction d'exporter ou d'importer, édictée par une autorité gouvernementale,
- les incendies, inondations, tremblements de terre, tempêtes, insurrections.

Article 12 – Réclamations et litiges

En cas de réclamations, celles-ci devront être portées à la connaissance du prestataire, accompagnées des éléments d'information suivants :

- objet de la réclamation,
- coordonnées complètes du client : nom – prénom ou dénomination sociale, adresse, n° de téléphone, e-mail,
- date et référence de la commande,
- tous autres justificatifs nécessaires en fonction de l'objet de la réclamation.

Le client est informé que sa réclamation ne pourra pas être traitée à défaut de fournir les éléments ci-dessus. Le client pourra s'il y a lieu faire des réserves à réception des documents auprès du prestataire en cas de non-conformité à la commande ou de corruption des données (cf. Art.4 Validation des livrables). En cas de non satisfaction du client, celui-ci contactera le prestataire afin qu'une solution amiable soit recherchée.

A défaut d'accord entre les parties, les présentes conditions de vente étant soumises au droit français, tout litige susceptible de s'élever entre les parties sera de la compétence des tribunaux du ressort du siège social du prestataire (Silicom Vallée) et ce, quel que soit le lieu de livraison des travaux.

Article 13 – Résiliation

En cas de résiliation de la commande à l'initiative du client, celui-ci devra régler la partie des travaux déjà réalisés. Toute résiliation, par l'une ou l'autre des parties, devra intervenir par courrier recommandé A/R avec un préavis de 10 jours. L'acompte versé restera définitivement acquis.

Dans le cadre d'une commande forfaitaire sur plusieurs mois, il est demandé 1 mois de préavis au client par notification écrite (par mail ou par courrier) pour mettre fin à la prestation.

